

MANIFESTE DE GRANVILLE

Pour une décentralisation culturelle solidaire et résiliente

Réunis à Granville du 2 au 4 décembre 2025, les adhérents de Culture-Co — départements et organismes culturels départementaux représentant plus de trente et un millions d'habitants — dressent un constat sans appel : les politiques culturelles départementales traversent une crise sans précédent. En deux années, l'autofinancement des départements a chuté de 80%, passant de 8,5 milliards d'euros en 2022 à 1,8 milliard en 2024. Le Baromètre 2025 de l'Observatoire des politiques culturelles le confirme : 64% des départements déclarent une baisse de leur budget culturel, 50% ont réduit leurs subventions aux associations culturelles. Face au scénario du « grand effacement » qui menace l'égalité républicaine d'accès à la culture, nous, acteurs des politiques culturelles départementales, refusons la fatalité. Un an après l'Appel de Bègles, nous affirmons nos principes et formulons nos propositions pour refonder la décentralisation culturelle.

NOS PRINCIPES

1. Nous affirmons que la culture n'est pas une variable d'ajustement budgétaire

La culture est un droit constitutionnel, une mission de service public, un pilier du pacte républicain. Elle donne du sens à nos vies individuelles et collectives, tisse le lien social, nourrit l'imaginaire commun. Réduire la culture à une dépense facultative, c'est méconnaître sa contribution essentielle à l'émancipation des personnes, à la cohésion des territoires et au rayonnement de notre démocratie. L'accès à la culture est un droit, pas un privilège.

2. Nous affirmons le rôle irremplaçable des départements comme assembleurs territoriaux

Les départements occupent une position unique dans l'architecture territoriale française. Échelons de proximité et de solidarité, ils constituent les derniers remparts contre la désertification culturelle des territoires ruraux et périurbains. Leur connaissance fine des dynamiques locales, leur capacité d'ingénierie et leur légitimité à articuler culture, éducation, solidarités et aménagement en font les assembleurs naturels des politiques culturelles territoriales. Ils sont les porteurs d'une véritable culture de la coopération qui s'ancre dans des échanges permanents entre la culture et les autres domaines. Les départements, aux côtés des agences culturelles départementales, incarnent ces « tiers-acteurs » capables de faire avec plutôt que d'imposer, de faciliter plutôt que de prescrire, de mobiliser l'ensemble des capacités humaines pour une œuvre commune. Leur retrait contraint signerait non seulement une rupture de l'égalité républicaine, mais l'abandon d'un savoir-faire coopératif patiemment construit, indispensable aux transitions que nos territoires doivent affronter.

3. Nous affirmons une vision renouvelée de la territorialisation des politiques culturelles

Les citoyens accordent aujourd'hui une confiance sans précédent à la démocratie locale — plus de 68% pour les maires, 61% pour le tandem commune-département — tandis que la confiance envers l'État central s'érode. Nous proposons une organisation claire des responsabilités culturelles à trois niveaux : à l'État la dimension nationale, européenne et mondiale ; aux régions un rôle d'articulation entre ces enjeux globaux et les dynamiques territoriales ; aux départements, intercommunalités et communes la gestion du quotidien des territoires, dont la culture. Dans cette architecture, les départements portent une valeur ajoutée irremplaçable : l'équité territoriale, l'aménagement culturel du territoire et l'accompagnement privilégié des espaces ruraux et périurbains. Cette vision de la territorialisation fait confiance à la coopération entre collectivités plutôt qu'aux logiques descendantes. Elle crédite la décentralisation et reconnaît que c'est le fait local qui fait vivre la France au quotidien, sans créer de hiérarchie entre échelons. Nous substituons ainsi à toute approche segmentée une vision intégrée des territoires, fondée sur le dialogue, la négociation et la coopération multilatérale.

4. Nous exigeons la sécurisation juridique et financière de l'action culturelle départementale

Le caractère largement facultatif des compétences culturelles départementales les transforme en variable d'ajustement privilégiée. Nous demandons l'inscription d'une compétence culturelle obligatoire d'aménagement culturel du territoire, consacrant les départements comme assembleurs positionnés entre politiques de démocratisation et droits culturels des habitants. Parallèlement, nous appelons au renforcement du principe de responsabilité partagée par la généralisation de conventions pluriannuelles et de projets culturels de territoire comme instruments contractuels de référence.

5. Nous défendons la liberté de création et l'autonomie artistique

Face aux menaces de précarité financière, de pressions idéologiques et d'instrumentalisation, nous réaffirmons notre attachement indéfectible à la liberté de création. Les artistes doivent pouvoir porter une parole qui soit strictement la leur. Les départements, par leur position d'intermédiaires, peuvent constituer un écran protecteur face aux pressions locales, un contrepoids face aux injonctions nationales, un garant de la diversité artistique. La crise budgétaire ne doit pas servir de prétexte à une remise en cause du pluralisme culturel.

6. Nous voulons démocratiser la gouvernance et impliquer les citoyens

On ne donne pas assez la place aux citoyens pour définir les politiques culturelles. Nous appelons à une gestion plus démocratique de leur fabrication, par des projets culturels de territoire participatifs, des forums territoriaux, des panels citoyens. Les départements peuvent fédérer ces démarches aux échelles infra-départementales pertinentes, principalement celle des intercommunalités. Cette démocratisation constitue un levier de légitimation de l'action culturelle publique face à sa remise en cause budgétaire et idéologique.

7. Nous appelons à refonder le financement des politiques culturelles

La contrainte budgétaire qui étrangle les départements n'est pas une fatalité : elle résulte de choix politiques qu'il est possible de réviser. Nous demandons une rationalisation de la coordination entre financeurs par la mise en place de guichets uniques, une diversification des sources par le renforcement de la transversalité des politiques publiques et la captation des fonds européens, et l'inscription de la culture dans une logique d'investissement territorial. Mais au-delà de ces leviers techniques, c'est une réforme d'ampleur restaurant l'autonomie fiscale des départements qui s'impose. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen consacre le droit des citoyens à consentir librement à l'impôt, à en suivre l'emploi et à en déterminer l'usage par leurs représentants. Ce principe républicain fondateur est aujourd'hui bafoué : les départements lèvent des impôts dont ils ne maîtrisent plus ni l'assiette ni le taux, tandis que l'État leur impose des dépenses sans compensation. Restaurer le consentement à l'impôt local, c'est redonner aux assemblées départementales — élues au suffrage universel — la capacité de décider souverainement de leurs priorités, dont la culture. Sans ressources propres librement consenties, point de politique culturelle libre.

NOTRE APPEL

À l'État et aux parlementaires : reconnaissez les départements comme co-responsables de la définition des orientations stratégiques de la politique culturelle nationale. Inscrivez dans la loi une compétence obligatoire d'aménagement culturel du territoire. Restaurez l'autonomie fiscale de nos collectivités.

Aux élus territoriaux : maintenez le cap de l'investissement culturel même dans la tempête. Faites alliance avec les acteurs sociaux, éducatifs et associatifs pour démontrer que la culture est indispensable à la cohésion territoriale.

Aux acteurs culturels et aux citoyens : mobilisez-vous à nos côtés pour défendre ce bien commun. L'heure n'est plus aux demi-mesures. Si nous laissons disparaître les politiques culturelles départementales, c'est tout notre modèle de démocratie culturelle qui s'effondrera.

La culture est le cœur battant de nos territoires, le socle de notre République.

De Bègles à Granville, de Granville à Nantes :

Ensemble, construisons l'avenir des politiques culturelles.

Les membres du conseil d'administration de Culture-Co
Granville, le 4 décembre 2025



Culture•Co

RÉSEAU NATIONAL POUR LA CULTURE DANS LES DÉPARTEMENTS

Culture•Co fédère 60 départements adhérents représentant plus de 31 millions d'habitants. Créé pour accompagner et renforcer les politiques culturelles départementales, le réseau constitue un espace privilégié de concertation, de formation et d'innovation pour les acteurs culturels territoriaux – élus, directeurs des affaires culturelles, chefs de service et chargés de mission culture dans les conseils départementaux, et personnels des agences culturelles départementales.

Au-delà de l'animation de communautés de pratiques et de l'organisation de formations spécialisées, Culture•Co développe une expertise de terrain via le Laboratoire d'Usages Culture(s) Arts Société (LUCAS) et conduit des recherches-actions comme l'enquête nationale PACTe sur les enseignements artistiques, en partenariat avec le ministère de la Culture, Départements de France et la Fondation Carasso.

En savoir plus : www.culture-co.fr

Contact presse :

Cédric Hardy, Délégué général de Culture•Co
cedric.hardy@culture-co.fr

Culture•Co – Réseau national pour la culture dans les départements

Siège social : c/o La Halle Tropisme, 121 rue Fontcouverte,
34070 Montpellier
www.culture-co.fr

Suivez nous sur :

